

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PLUS

SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date **du 22 mai 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	12 331 140	374 486
Actions et droits rattachés		314 235	45
Obligations et valeurs assimilées		10 884 697	347 068
Tires des Organismes de Placement Collectif		1 132 208	27 374
Placements monétaires et disponibilités		11 118 570	193 311
Placements monétaires	5	11 118 570	193 311
Créances d'exploitation	6	85 988	3
TOTAL ACTIF		23 535 699	567 799
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	10 817	581
Autres créditeurs divers	8	2 935	1 233
TOTAL PASSIF		13 753	1 814
ACTIF NET			
Capital	9	22 485 313	547 090
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		1 036 633	18 895
ACTIF NET		23 521 946	565 985
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		23 535 699	567 799

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	31 Décembre		
	2024	2023	
Revenus du portefeuille-titres	10	72 132	26 651
Dividendes			
Revenus des actions et valeurs assimilées		2 453	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		69 679	26 648
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-
Revenus des placements monétaires	11	18 083	7 594
Revenus des prises en pension	12	141 824	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		232 039	34 245
Charges de gestion des placements	13	(21 568)	(8 436)
REVENU NET DES PLACEMENTS		210 471	25 809
Autres produits		-	-
Autres charges	14	(7 593)	(1 193)
Contribution sociale de solidarité		(600)	(600)
RESULTAT D'EXPLOITATION		202 278	24 016
Régularisation du résultat d'exploitation		834 355	(5 121)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 036 633	18 895
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(834 355)	5 121
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 544	(4 853)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		10 800	10 502
Frais de négociation de titres		(273)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		222 348	29 665

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	31 Décembre	
	2024	2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>222 348</u>	<u>29 665</u>
Résultat d'exploitation	202 278	24 016
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 544	(4 853)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 800	10 502
Frais de négociation de titres	(273)	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>22 733 613</u>	<u>(314 346)</u>
Souscriptions		
- Capital	26 294 011	1 395 950
- Régularisation des sommes non distribuables	1 450 639	48 611
- Régularisation des sommes distribuables	1 045 639	23 934
Rachats		
- Capital	(5 559 136)	(1 694 769)
- Régularisation des sommes non distribuables	(286 256)	(59 018)
- Régularisation des sommes distribuables	(211 285)	(29 054)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>22 955 961</u>	<u>(284 681)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	565 985	850 666
En fin de l'exercice	23 521 946	565 985
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	7 924	12 421
En fin de l'exercice	308 246	7 924
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>76,309</u>	<u>71,427</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>6,84%</u>	<u>4,29%</u>

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024, à D : 12.331.140 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	Actions & droits rattachés		300 282	314 235	1,34%
TN0007270010	TPR	9	27	57	0,00%
TN0007670011	DELICE HOLDING	4 083	55 937	66 402	0,28%
TN0006060016	STAR	1 392	244 318	247 776	1,05%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		1 130 426	1 132 208	4,81%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	9 140	1 130 426	1 132 208	4,81%
	Obligations et valeurs assimilées		10 804 208	10 884 697	46,27%
	Obligations des sociétés		2 212 308	2 231 506	9,49%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	400	32 000	32 431	0,14%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	90	7 200	7 299	0,03%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	2 300	46 000	49 200	0,21%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	30	1 608	1 651	0,01%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000	2 010 435	8,55%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	18 000	18 244	0,08%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	400	40 000	41 524	0,18%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	1 250	50 000	52 922	0,22%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	17 500	17 800	0,08%
	Emprunt National		8 500 000	8 550 159	36,35%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	70 000	7 000 000	7 039 691	29,93%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	15 000	1 500 000	1 510 468	6,42%
	Bons du Trésor Assimilables		91 900	103 032	0,44%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	103 032	0,44%
	Total		12 234 916	12 331 140	52,42%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				52,39%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-titres" sont indiqués ci-après

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>Valeurs</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>Values</u> <u>réalisées</u>
	<u>D'acquisition</u>	<u>Courus</u> <u>Nets</u>			
Soldes au 31					
décembre 2023	350 845	10 390	13 251	374 486	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	300 255			300 255	
Obligations	2 187 144			2 187 144	
Emprunt national	8 500 000			8 500 000	
Titres OPCVM	1 245 611			1 245 611	
<u>* Cessions et remboursements de l'exercice</u>					
Obligations	(42 947)			(42 947)	413
BTA	(52 192)			(52 192)	6 660
Emprunt national	(112 174)			(112 174)	
Titres OPCVM	(141 626)			(141 626)	3 726
Emprunt national				0 000	
Actions	0 000			0 000	-
Titres FCC					
<u>* Variation des plus ou moins-values latentes</u>					
			9 544	9 544	
<u>* Variations des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</u>					
		63 039		63 039	
Soldes au 31 décembre 2024					
	12 234 916	73 429	22 795	12 331 140	10 800

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à D : 11.118.570, contre D : 193.311 au 31.12.2023, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	BTCT	135 000	123 751	131 112	0,56%
TNOI6DZE1IQ0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025 - 8,99 %	80 000	73 334	77 475	0,33%
TNUEJGZNL629	BTC 52 SEMAINES 11/02/2025 - 8,99 %	55 000	50 417	53 637	0,23%
	Dépôt à vue		2 248 044	2 249 293	9,56%
	Amen Bank pasteur		2 248 044	2 249 293	9,56%
	Certificats de dépôt	6 500 000	6 478 212	6 485 055	27,57%
TNXR91Q5LO27	Certificat de dépôt QNB au 02/01/2025 au taux de 9,99% pour 10 jours	2 000 000	1 995 572	1 999 557	8,50%
TNFLDV70ES37	Certificat de dépôt BT au 15/01/2025 au taux de 9,24% pour 20 jours	1 500 000	1 493 871	1 495 710	6,36%
TNRVRN1QESL5	Certificat de dépôt BT au 05/02/2025 au taux de 9,49% pour 40 jours	500 000	495 826	496 348	2,11%
TN4Q0ZWDSO45	Certificat de dépôt BIAT au 10/01/2025 au taux de 8,99% pour 10 jours	2 000 000	1 996 014	1 996 413	8,49%
TN96RV9W8J77	Certificat de dépôt AMEN BANK au 31/01/2025 au taux de 8,99% pour 30 jours	500 000	496 927	497 026	2,11%
	Créances sur opérations de pensions livrées		2 241 354	2 253 110	9,58%
	Pension livrée BIAT au 26/03/2025 (132 jours) au taux de 8,99%		141 107	142 798	0,61%
	Pension livrée BIAT au 24/03/2025 (123 jours) au taux de 8,99%		400 011	404 107	1,72%
	Pension livrée BIAT au 30/06/2025 (206 jours) au taux de 8,99%		350 077	352 350	1,50%
	Pension livrée BIAT au 18/03/2025 (92 jours) au taux de 8,99%		550 089	552 287	2,35%
	Pension livrée BIAT au 13/03/2025 (85 jours) au taux de 8,99%		400 029	401 427	1,71%
	Pension livrée BIAT au 17/02/2025 (48 jours) au taux de 8,99%		400 041	400 141	1,70%
	Total général		11 091 360	11 118 570	47,27%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				47,24%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à D : 85.988 contre D : 3 au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	85 986	-
Autres Créances d'Exploitation	2	3
Total	<u>85 988</u>	<u>3</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2024 à D : 10.817, contre D : 581 au 31.12.2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	5 409	132
Distributeur	5 409	449
Total	<u>10 817</u>	<u>581</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à D : 2.935, contre D : 1.233 au 31.12.2023, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	1 817	48
Retenues à la source à payer	396	65
TCL	322	6
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	714
Contribution sociale de solidarité	400	400
Total	<u>2 935</u>	<u>1 233</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	547 090
Nombre de titres	7 924
Nombre d'actionnaires	669

Souscriptions réalisées

Montant	26 294 011
Nombre de titres émis	380 840
Nombre d'actionnaires nouveaux	178

Rachats effectués

Montant	(5 559 136)
Nombre de titres rachetés	(80 518)
Nombre d'actionnaires sortants	(153)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 544
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	10 800
Frais de négociation de titres	(273)
Régularisation des sommes non distribuables	448 256
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	18 895
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	716 127

Capital au 31-12-2024

Montant	22 485 313
Nombre de titres	308 246
Nombre d'actionnaires	694

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 72.132, contre D : 26.651 au 31 Décembre 2023, et se détaillent comme suit :

	2024	2023
<u>Revenus des actions et valeurs assimilées</u>		
- dividendes	2 453	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	15 421	5 252
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA , Emprunt National)	54 258	21 396
TOTAL	72 132	26 651

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à D : 18.083, contre D : 7.594 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	2024	2023
Intérêts des dépôts à vue	2 578	2 033
Intérêts des BTCT	8 662	5 561
Intérêts des certificats de dépôt	6 843	-
TOTAL	18 083	7 594

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à D : 141.824, contre un solde nul au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	2024	2023
Intérêts des pensions livrées	141 824	-
TOTAL	141 824	-

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2024 à D : 21.568, contre D : 8.436 au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

	2024	2023
Commission de gestion	9 086	2 109
Commission de distribution	12 482	6 327
TOTAL	21 568	8 436

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2024 à D : 7.593 , contre D : 1.193 au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

	2024	2023
Redevance CMF	3 054	709
TCL	529	107
Autres	4 010	378
Total	7 593	1 193

Note 15 : Autres informations

13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	2024	2023	2022	2021	2020
Revenus des placements	0,753	4,322	3,629	2,817	4,406
Charges de gestion des placements	(0,070)	(1,065)	(0,986)	(0,623)	(0,968)
Revenus net des placements	0,683	3,257	2,643	2,194	3,437
Autres charges	(0,025)	(0,151)	(0,115)	(0,085)	(0,125)
Contribution conjoncturelle	(0,002)	(0,076)	(0,016)	(0,012)	(0,013)
Résultat d'exploitation (1)	0,656	3,031	2,512	2,097	3,300
Régularisation du résultat d'exploitation	2,707	(0,646)	(0,474)	0,083	(1,166)
Sommes distribuables de l'exercice	3,363	2,385	2,038	2,180	2,134
Variation des plus values potentielles	0,031	(0,612)	(0,263)	0,234	(0,359)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,035	1,325	0,921	0,114	0,867
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,066	0,713	0,658	0,348	0,508
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,722	3,744	3,170	2,445	3,808
Résultat non distribuables de l'exercice	0,066	0,713	0,658	0,348	0,508
Régularisation du résultat non distribuable	1,454	(0,157)	(0,118)	0,012	(0,182)
Sommes non distribuables de l'exercice	1,520	0,555	0,540	0,360	0,327
Valeur liquidative	76,309	71,427	68,486	65,908	63,368
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,09%	1,52%	1,47%	0,96%	1,56%
Autres charges / actif net moyen	0,03%	0,22%	0,17%	0,13%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,55%	3,41%	3,03%	3,37%	3,43%

Note 13.2 : Rémunération du gestionnaire du dépositaire et du distributeur

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS."

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

TUNISIE VALEURS"" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit à partir du 1er janvier jusqu'au 31 octobre de l'année 2024 une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

À partir du 1er novembre 2024, et suite à la décision du conseil d'administration réuni en date du 08 octobre 2024, la commission de distribution a été ramenée à 0,25% de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien."

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV PLUS », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 23.535.699, un actif net de D : 23.521.946 et un bénéfice de D : 222.348.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société

dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 16 Avril 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes au Titre de l'Exercice Clos le 31 Décembre 2024

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 16 Avril 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB